Déclaration de S.E.Mme Sylvie Lucas
Représentant permanent du Luxembourg

Conférence des Nations Unies de 2008 pour les annonces de contributions aux activités de développement

New York, le 10 novembre 2008

Monsieur le Président,

Sur un arrière fond de crise financière, et à quelques semaines de la Conférence de Doha sur le financement du développement, la Conférence pour les annonces de contribution aux activités de développement gagne encore en importance cette année : elle témoigne de notre détermination à aller de l'avant et à redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, sachant que les questions de développement et de coopération au développement doivent être abordées sous leurs aspects tant quantitatifs que qualitatifs.

Le Luxembourg s'honore du fait que depuis l'an 2000, il fait partie du club encore trop restreint du « G-0,7 ». Le gouvernement luxembourgeois s'est engagé à porter l'APD du Grand-Duché à 1% du Revenu National Brut dans les années à venir, alors que cette APD a franchi en 2007 le seuil de 0,9% du RNB.

La coopération multilatérale constitue l'un des principaux piliers de l'APD luxembourgeoise, représentant environ un quart du volume global. Le Luxembourg figure en règle générale parmi les 20 premiers contributeurs en valeur absolue et ses contributions en volume sont régulièrement en croissance.

Sur le plan qualitatif, le Luxembourg a conclu depuis 2003 des accords multi-annuels innovateurs avec le PNUD, le FNUAP, l'OMS, l'UNICEF, le HCR, le CICR, le PAM et,

en juillet de cette année, avec le FENU. Je tiens à exprimer notre appréciation pour la qualité de cette interaction et l'engagement démontré de manière constante par les collaboratrices et collaborateurs des fonds et programmes.

En 2009 encore, il importera d'accentuer la qualité de l'aide fournie, d'éviter les doubles emplois et d'obtenir un meilleur rendement pour les sommes investies dans le développement, tout en renforçant la cohérence des activités opérationnelles du système des Nations Unies, ceci dans le cadre d'un véritable partenariat pour le développement entre les pays programmes et les pays donateurs.

Monsieur le Président,

Devant cet arrière-plan de la recherche d'une cohérence accrue, le Luxembourg compte poursuivre, voire intensifier, l'effort consenti jusqu'à présent à titre national et qui s'ajoute à l'effort de la Communauté européenne, en annonçant - sous réserve de l'accomplissement des procédures budgétaires nationales - les contributions aux divers agences, fonds et programmes en matière de développement de l'ONU.

Pour l'année 2009, ces contributions – au budget et thématiques - destinées aux fonds et programmes onusiens devraient atteindre un montant cumulé de presque 30 millions d'euros, soit près de 38 millions USD. En particulier, les contributions se répartiront comme suit :

- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
    - Contribution au budget : 2.950.000.-EUR
    - Contributions thématiques : 2.850.000.- EUR

- Programme des Nations Unies pour les activités en matière de Population (FNUAP)
    - Contribution au budget : 2.650.000.-EUR
    - Contributions thématiques : 2.140.000.- EUR

- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
    - Contribution au budget : 2.650.000.-EUR
    - Contributions thématiques : 2.450.000.- EUR

- Fonds des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA)
    - Contribution au budget : 2.650.000.-EUR
    - Contributions thématiques : 2.000.000.- EUR

- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)
    - Contribution au budget : 1.005.000.-EUR

- Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)
    - Contribution au budget : 850.000.-EUR

- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
    - Contribution au budget : 650.000.-EUR

- Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
    - Contribution au budget : 650.000.- EUR

- Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
    - Contribution au budget : 100.000.- EUR

Le détail d'autres contributions, comme celles prévues au Fonds central d'intervention d'urgence, au Bureau de la coordination des Affaires humanitaires des Nations Unies, à l'Organisation mondiale de la Sante, à l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime ou encore au Fonds des contributions volontaires des

Nations Unies pour les victimes de la Torture voire au Fonds pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage sera annoncé séparément et communiqué directement aux instances concernées.

Je vous remercie pour votre attention.

Conférence de 2008 de l'Organisation des Nations Unies/de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial

New York, le 10 novembre 2008

Comme Mme le Représentant permanent a eu l'occasion de faire part de l'approche générale du Luxembourg en matière de politique au développement lors de la Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement qui vient de se conclure, je puis me limiter à l'annonce que, sous réserve de l'accomplissement des procédures budgétaires nationales, la contribution volontaire du Luxembourg au budget 2009 du Programme alimentaire mondial s'élèvera à 5.800.000 EUR.